

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 1700-96, numéro de l'amendement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

Autoriser qu'un immeuble résidentiel situé dans la zone H02-105 puisse comprendre un usage commercial.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un projet de règlement à la séance du 1^{er} octobre 2013, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le 2 décembre 2013, à 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

L'objet du présent règlement vise à modifier les usages autorisés dans la zone H02-105 afin d'y autoriser l'usage « c3 - commercial mixte » c'est-à-dire résidentiel et commercial dans un même bâtiment.

Ce projet de règlement concerne la zone H02-105 tel que montré sur le plan ci-joint



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 14 novembre 2013

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement